

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Novembre 2021

Madame, Monsieur,

Ce document sécurisé est d'une très grande importance et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document doit vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire  
Pierre Bibollet**

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

## Qu'est-ce qu'un risque ?



Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques sur la commune de Thônes :**

- **Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain, avalanche, séisme)
- **Les risques technologiques** (industries, nucléaire, transport de matière dangereuses)
- **Les risques météorologiques** (tempête)
- **Les risques sanitaires** (pandémie)

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

L'ensemble des risques présents sur la commune sont répertoriés dans le Plan de prévention des Risques qui a été approuvé le 20 mai 2020 et définit les règles d'urbanisme et de construction sur la commune

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de THONES peut être exposée.

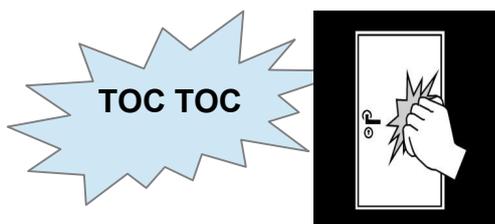
Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

## En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte ou par porte-voix ou par message vocal ou SMS...



### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre habitation.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

### ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu. La consigne d'évacuer est donnée.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou



**Les consignes complémentaires seront données par porte-voix ainsi que sur la radio France Bleue PAYS DE SAVOIE – 105.3 MHz**



- N'allez pas chercher vos enfants dans leurs établissements scolaires, ceux-ci sont dotés d'un Plan de Prévention de Mise en Sûreté qui détermine les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des élèves et personnels en cas de risques majeurs. Dans ce cadre, ils ont des exercices réguliers pour savoir comment réagir en cas d'alerte.

#### **Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :**

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes, bougie, briquet ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien, trousse de secours et chargeur de téléphone

# RISQUE INONDATION

## *Définitions :*

*L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.*

*La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.*

A Thônes les inondations sont rapides et principalement torrentielles, consécutives à de violentes averses.

Le débordement intervient par :

- Obstruction du lit ce cas est fréquent pour les ruisseaux encombrés par des dépôts d'alluvions ou de bois. Pour rappel, selon l'article L 215-14 du code de l'environnement, chaque propriété riveraine d'un cours d'eau est tenu à son entretien régulier.

L'entretien du cours d'eau par les propriétaires riverains est donc indispensable et essentiel.

- Insuffisance de la capacité d'écoulement constaté sur les 3 torrents principaux : Malnant, Fier et Nom.

**Localisation des principaux aléas sur la commune** : le Nant Bruyant, le Nant du Sappey, le Malnant, Le Nom et le Fier

## **Les mesures de prévention :**

En 2020, le **Plan de Prévention des Risques de la commune de Thônes a été révisé**. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et régleme de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune. Il est disponible sur le site internet de la commune [www.mairie-thones.fr](http://www.mairie-thones.fr) ou sur le site de l'Etat [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr). Il est aussi disponible en format papier auprès du service urbanisme de la mairie.

En amont de tout projet le risque inondation est pris en compte à chaque demande de permis de construire en fournissant une étude de gestion des eaux pluviales, dans la plupart des cas des cuves de rétention sont mises en place pour restituer un débit d'eau moins élevés et donc permet de désengorger les rivières lors d'épisode très pluvieux. Des zones perméables sur tout projet (place de stationnement) sont imposées.

La commune a engagé divers études et travaux de protection contre les crues (digues, enrochement). Elle assure le curage, le maintien et l'entretien de la couverture végétal, l'entretien des digue...



Des travaux supplémentaires vont débuter en 2021, pour protéger le centre-ville de la crue centennales du Nom.

Des stations de mesure assurent la surveillance de la montée des eaux.

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement, qui peut être déclenché en parallèle du plan départemental ORSEC.**

## **Ce que vous devez faire en cas d'INONDATION :**

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.  
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

### **DES AUJOURD'HUI :**

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.
- Identifier où se trouve le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt des réseaux de gaz et d'électricité

### **PENDANT LA CRUE :**

#### **A l'annonce de l'arrivée de l'eau :**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### **Lorsque l'eau est arrivée :**

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics (France Bleues Pays de Savoie 105.3 FM)
- Evacuez dès que vous recevrez l'ordre des services de secours et ne revenez pas en arrière
- Informer vous de la montée des eaux dans les médias et sur le site météo France et vigicrue

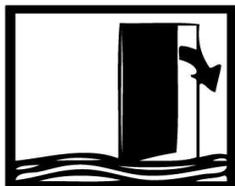
### **APRES L'INONDATION :**

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

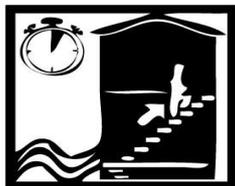
## Rappel des bons réflexes : Inondations



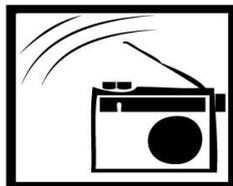
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



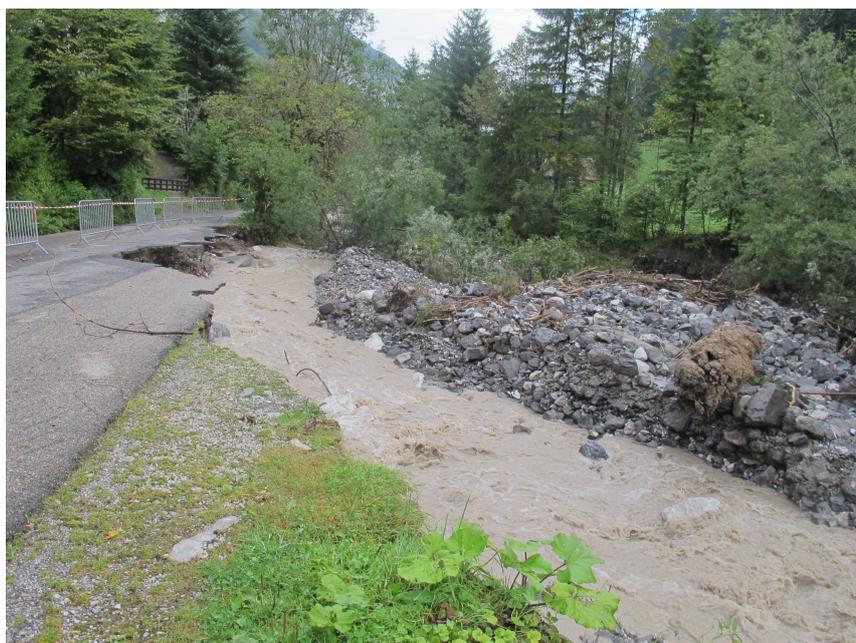
Ne prenez pas  
votre véhicule



Mai 2015 : crue du Nom et du Fier-

Suite à ces événements, une étude hydraulique pour le recalibrage du Nom a été lancée. Les

travaux permettant la protection du centre-ville de Thônes devraient débuter en 2021. De nombreuses digues sont présentes dans la commune elles font l'objet de contrôle et d'entretien régulier.



Septembre 2014 la crue du Malnant

Suite à cet événement de nombreuses berges ont été consolidées



Janvier 2010 : Bellossier

**Liste de quelques événements :**

DATE	LOCALISATION	PHÉNOMÈNES	VICTIME(S)	DÉGÂT(S)	PERTURBATION(S)	DESCRIPTION (CAUSES, VICTIMES, DÉGÂTS, ...)
06/12/2010, vers 22 - 23h00	Ruisseau en amont du hameau de Vacherie				?	Crue torrentielle du ruisseau – Débordement en rive droite du cône de déjection du fait du réhaussement du lit (alluvions bloqués par des branches) – Écoulement dans le pré en amont.  <u>Causes :</u> Conjonction du redoux sur le manteau neigeux et des précipitations assez abondantes.
08/09/2014, en début de soirée	Malnant			X	X	Crue du Malnant, au moins trentennale (80 % de probabilité d'être plus que cinquantennale) – Temps de montée en crue très rapide : inférieure à 45 min – Matériaux transportés provenant de la purge d'une grande partie des couloirs du cirque des Varo – Dépôts à hauteur du hameau de Montremont ayant provoqué des débordements en rive droite – Nombreuses érosions de berges.  <u>Causes :</u> Orage centré sur le massif de la Tourmette ayant débuté vers 20h30 – Bassin versant ayant connu un régime d'averses fortes jusqu'à environ minuit puis des pluies intermittentes jusqu'à la fin de la nuit.  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Affouillement en pied d'une habitation ayant entraîné son évacuation pendant la crue – Chaussée emportée en partie en rive gauche – Ouvrage de protection aval du pont de Belossier endommagé.
Nuit du 29 au 30/03/2015	Malnant – Montremont				?	Crue du Malnant – Érosions de berges principalement en aval de la propriété ANGELLOZ – Abaissement global du lit.  <u>Causes :</u> Épisode pluvieux prolongé depuis le 29/03/2015, associé à une fonte du manteau neigeux en altitude (fluctuation possible de la limite pluie-neige).
Nuit du 29 au 30/03/2015	Torrent de la Guettaz				X	Crue du torrent de la Guettaz – Transport d'une quantité importante de matériaux – Traces de débordements au sommet des berges en rive gauche – Abaissement global du lit.  <u>Causes :</u> Épisode pluvieux prolongé depuis le 29/03/2015, associé à une fonte du manteau neigeux en altitude (fluctuation possible de la limite pluie-neige).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Engrèvement au niveau de la traversée de la route ayant engendré des débordements sur la chaussée (ouvrage de rétention des matériaux aménagé en amont insuffisant).
01/05/2015	La Périère			X		Crue torrentielle du Fier.  <u>Causes :</u> Intempéries du 1 <sup>er</sup> mai 2015.  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Érosion de la berge en rive droite, au droit d'une habitation. La protection de berge existante (rangée de blocs en pied de berge) a été emportée durant la crue. L'érosion s'est ensuite poursuivie à l'aval – Les fondations du pont de Chamossière sont devenues visibles, ceci étant en lien avec un abaissement du niveau du lit (quelques dizaines de centimètres). L'enfoncement du lit observé peut correspondre à une évolution transitoire du lit (phénomène de respiration). L'érosion de berge présente en amont de l'ouvrage représente une menace pour le pylone de la ligne téléphonique.

DATE	LOCALISATION	PHÉNOMÈNES	VICTIME(S)	DÉGÂT(S)	PERTURBATION(S)	DESCRIPTION (CAUSES, VICTIMES, DÉGÂTS, ...)
04/01/2018	Avenue d'Annecy			X	X	Débordement du torrent des Frasses vieilles – Écoulements ayant mobilisé les matériaux stockés dans le lit et déposés en pied de versant.  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Bâtiment commercial inondé.
04/01/2018	Route du Sappey			X	X	Débordement d'un ruisseau lieu-dit La Combette  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Creusement du fossé en bordure de la voie en sous œuvre du revêtement en enrobé.

L'entretien des berges doit être réalisé par chaque propriétaire (enlèvement des embâcles et débris, élagage de la végétation) article L 215-2 du code de l'environnement : lorsque la rivière traverse une propriété son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

# RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il dépend de la nature du sol ou du sous-sol ; ainsi que la nature et la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire :

En plaine :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés au changement d'humidité du sol argileux (carte aléas retrait/gonflement des terres)

En montagne :

- Des glissements de terrains par rupture d'un versant instable,
- Des coulées boueuses et torrentielles
- Des écroulements de blocs et des chutes de pierres

Sur la commune de Thônes quatre types de phénomènes existent :

- Affaissement de terrain lié à la circulation souterraine des eaux,
- Glissement de terrain au flanc des montagnes (décollement de la couche superficielle des terrains),
- Glissement de terrain en bordure des ruisseaux et torrents consécutif à l'affouillement des berges,
- Les chutes de pierre.

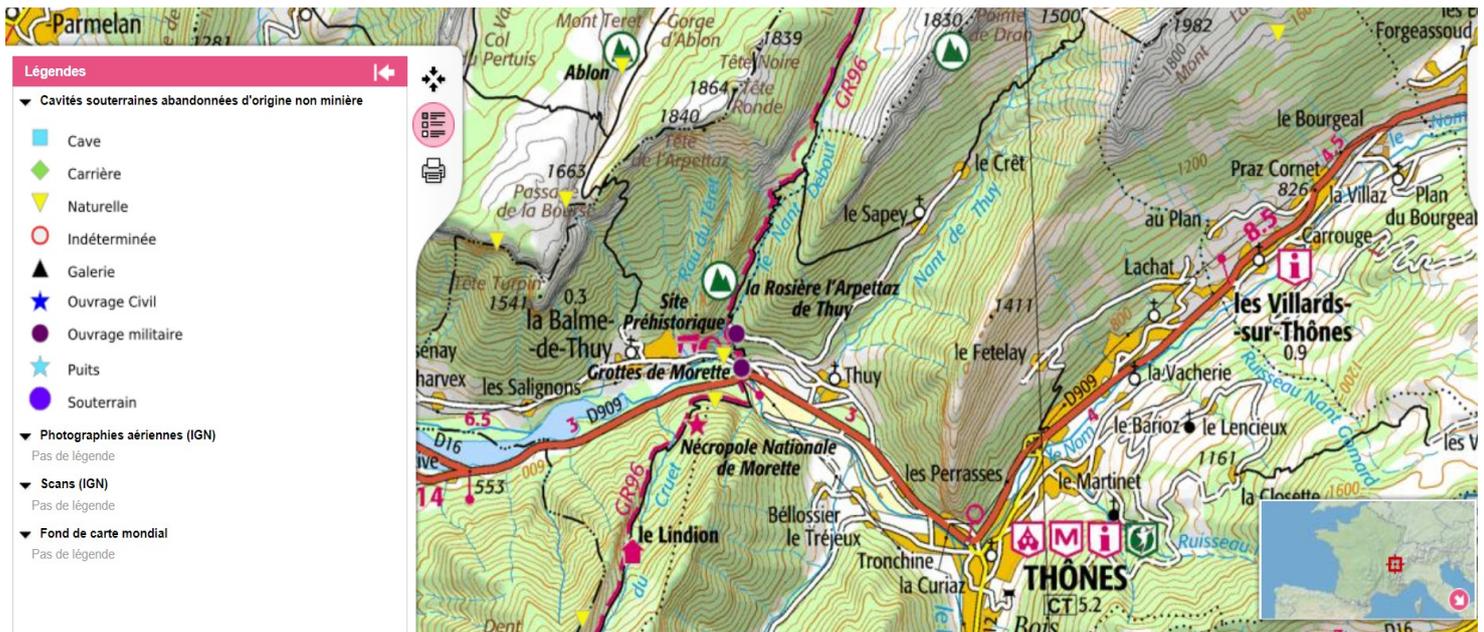
Sur certaines zones la commune a installé des filets pare-pierre :



### La localisation dans la commune des principaux risques de mouvement de terrain :

- secteur de Chamossière : liés à la circulation souterraine des eaux,
- secteur Prabé, la Sagne, bois de L'envers ou les Molliettes, Les Murailles, le Bois du Mont : liés au décollement de la couche superficielle des terrains,
- Les Ruisseaux de la Curiaz, de Chantegrillet et du Nant du Sappey : liés au glissement de terrain en bordures des ruisseaux et torrents,
- secteur du Chanty à la roche de Thônes : chute de pierre.

4 cavités souterraines sont répertoriées sur la commune de Thônes



Source [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

### **Ce que vous devez faire en cas de glissement de Terrain :**

#### **FAIRE DES AUJOURD'HUI :**

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

#### **AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :**

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.
- Ecoutez les médias et tenez-vous informés

#### **APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :**

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Mai 2015 Glissement de terrain route de Champriand

Des protections pare blocs ont été mises en place sur certaines zones pour la protection des routes (roche de Thônes par exemple).

**Liste des derniers événements de mouvements de terrain en 2018 :**

DATE	LOCALISATION	PHÉNOMÈNES	VICTIME(S)	DÉGÂT(S)	PERTURBATION(S)	DESCRIPTION (CAUSES, VICTIMES, DÉGÂTS, ...)
04/01/2018	Route des Villards			X	X	Glissement de terrain ayant emporté la moitié de la chaussée sur environ 70 ml – Glissement superficiel affectant les horizons d'altération des flyschs.  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Chaussée et rail de sécurité emportés.
04/01/2018	Montremont, lieu-dit les Etouvières			X	X	Affaissement de l'accotement de la chaussée.  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Accotement endommagé – Voirie exposée au risque d'affaissement.
04/01/2018	Chemin des Envers, captage des Frasses			X	X	Glissement des bords de la ravine.  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Enrochement endommagé.
04/01/2018	Parc d'aventure			X	X	Glissement de la berge du Fier (rive gauche).  <u>Causes :</u> Intempéries du 3 au 5 janvier 2018 (fortes précipitations liées à la tempête Eleanor).  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Enrochement endommagé.

## RISQUE D'AVALANCHE

Provoquée par une rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Les facteurs favorisant le déclenchement d'une avalanche sont :

- Une chute de neige abondante (>30 cm), la pluie, le vent, le redoux....
- Les caractéristiques de terrain : rupture de pente convexe, roches lisses, herbes longues et couchées.
- Le passage de skieurs ou randonneurs

Il peut s'agir d'avalanche de poudreuse de plaques ou de neige humide.

Le phénomène d'avalanche est très présent sur le territoire de la commune de Thônes, avec 85 couloirs d'avalanche avec un degré d'aléa fort, moins d'une dizaine peuvent présenter des risques directs pour les personnes fréquentant les secteurs concernés.

### Localisation principale du phénomène :

- Vallée de Montremont : Couloir Enragé, Montremont, couloir des Sauts, Couloir de l'envers du crêt, ruisseau de l'Epine, La Montaz, Couloir du Lanchier ou de la Parnaz,
- Vallée du Sappey : la Frasse,
- Versant du Lachat (côté Vacherie) : Avalanche des granges du Lachat, avalanche de la Fetaz ou du Lachat.

### Les mesures de prévention mise en place :

- Maitrise de l'aménagement (PLU et PPR),
- Aménagement de pare-avalanche : ouvrage de déclaration,
- Fermetures des routes en cas de risque d'avalanche,
- Déclenchement artificiel des avalanches.



Création d'un paravalanche couloir de Montremont 2014

Il existe sur la commune de THONES un ouvrage de déviation des avalanches (tourne), mis en place en 2014, en pied du couloir n° 11 de l'EPA juste en amont des Pesets  
 La route de Montremont a été régulièrement atteinte par des avalanches. La création du paravalanche permet de dévier les écoulements dans le champ en bordure de route. Depuis, ce dispositif a prouvé son efficacité. Dans certains cas, l'avalanche peut être déclenchée artificiellement.



30 décembre 2017 – route de Montremont

**Liste des principaux événements depuis 2013 :**

DATE	LOCALISATION	PHÉNOMÈNES	VICTIME(S)	DÉGÂT(S)	PERTURBATION(S)	DESCRIPTION (CAUSES, VICTIMES, DÉGÂTS, ...)
03/03/2013	Montremont					Avalanche qui est descendue sur la route communale du Montremont à 150 mètres du hameau des Pesets : la neige lourde a dévalé dans le lit du ruisseau sur 200 à 300 mètres jusqu'à la route.  <u>Dégâts / Perturbations :</u> La route a été recouverte sur une longueur près de 20 mètres et sur une épaisseur moyenne de 1,50 mètres.
30 ou 31 décembre 2017	Couloir de l'Enragée					2 avalanches successives dans le couloir de l'Enragée, N° 11 EPA – Zone de départ : ? - Zone d'arrivée : dans le tourne paravalanche (respectivement en bas et en haut).  <u>Causes :</u> Fortes chutes dans la nuit du 29 au 30 décembre – Redoux le 30 décembre – La limite pluie neige est remontée aux environs de 1 000 m.
30 ou 31 décembre 2017	Nant du Crossenay					Avalanche – Dépôt terreux et liquide ayant déplacé l'écoulement du nant dans la propriété d'un riverain sans toucher d'habitation.  <u>Causes :</u> Fortes chutes dans la nuit du 29 au 30 décembre – Redoux le 30 décembre – La limite pluie neige est remontée aux environs de 1 000 m.  <u>Dégâts / Perturbations :</u> Route obstruée. Avalanche de neige très lourde, fortement saturée en eau. Zone de départ : sortie d'un talweg dans la forêt, vers 1400 m. A la sortie de la forêt. Zone d'arrivée : la coulée est venue percutée un chalet au hameau des Fours. Elle a ensuite tourné à angle droit dans le versant pour se déposer.
04/01/2018	Les Fours			X		<u>Causes :</u> Intempéries du 3-4 janvier 2018, pluies intenses sur manteau neigeux.  <u>Dégâts / Perturbations :</u> 1 vieux chalet totalement détruit (débris présents sur 100 m à l'aval du chalet) - un vieux mazot bousculé par l'avalanche, retrouvé 10m plus bas.

## Ce que vous devez faire en cas d'avalanche :

Avant toute sortie en montagne, consultez le bulletin d'estimation du risque d'avalanche sur le site de Météo France

### SI VOUS ETES A L'INTERIEUR

- **RESTEZ** à l'intérieur.
- **PROTEGEZ-VOUS** : **FERMEZ** les volets et **NE RESTEZ PAS** dans les pièces les plus exposées.
- Si possible, **REFUGIEZ-VOUS** dans les lieux en sous-sol.
- **NE LAISSEZ PAS** sortir les enfants.

### SI VOUS ETES A L'EXTERIEUR

- **ENTREZ** dans le bâtiment le plus proche et **PROTEGEZ-VOUS** en fermant les volets.
- **VEILLEZ** à ce que votre véhicule ne gêne pas l'intervention des autorités.

### Consignes d'évacuation au signal d'alerte transmis par la Mairie vous demandant d'évacuer :

- **PREPAREZ-VOUS** avec des vêtements chauds.
- **EMPORTEZ** vos papiers d'identité et les médicaments indispensables uniquement.
- **COUPEZ** le gaz, l'électricité, l'eau.
- **RENDEZ-VOUS** au point d'accueil qui vous sera indiqué. Des lieux d'hébergement temporaires seront ouverts pour vous accueillir.
- **ECOUTEZ** attentivement les consignes de sécurité données par la Mairie ou les autorités.

***EN CAS DE DEPART ANTICIPE** ou de relogement par vos propres moyens, vous devez impérativement en informer la Mairie.*

### SI VOUS ETES A L'EXTERIEUR

Respectez la signalisation. N'empruntez pas une route coupée, ne franchissez pas les barrières

# RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur qui crée des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduit par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer : c'est le point de départ du séisme
  - Sa magnitude : mesure l'énergie libérée (échelle de Richter)
  - Son intensité : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer : elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK)
  - La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface
  - La faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface
- 
- La Haute-Savoie est classée majorité en zone de sismicité moyenne – 4 telle qu'elle est définie par le décret du 22 octobre 2010. La sismicité est généralement faible mais le phénomène est fréquent.
  - Toutes constructions nouvelles doivent respecter les normes parasismiques elles permettent de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire le nombre de victimes.

La commune de Thônes est située en zone de sismicité moyenne 4 telle qu'elle est définie par le décret du 22/10/2010. Cette zone se caractérise par une sismicité généralement moyenne même si elle est souvent exposée au phénomène de tremblement de terre.

## **Les principaux séismes ressentis à Thônes depuis 25 ans sont les suivants :**

- 7/12/1981 : séisme de Faverges (intensité VI-VII)
- 12/06/1988 : séisme IV-V dans les aiguilles rouges (vallée de Chamonix)
- 14/12/1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI) avec épïcêtre à Entremont occasionna quelques dégâts à la Clusaz
- 15/07/1996 : séisme sur Epagny de magnitude 5,2 (Intensité VII-VIII)

## **Ce que vous devez faire en cas de séisme :**

### **S'INFORMER SUR LE RISQUE SISMIQUE ET :**

REPEREZ les points de coupures de gaz, eau et électricité.

FIXEZ les appareils et meubles lourds.

REPEREZ les endroits où l'on pourra se mettre à l'abri.

Etudier l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre habitation et le cas échéant mettre des renforcements en place.

### **PENDANT le SEISME :**

#### **Si vous êtes à L'INTERIEUR :**

METTEZ-VOUS à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

ELOIGNEZ-VOUS des fenêtres.

NE FUYEZ PAS pendant la secousse, si vous êtes au RDC et à proximité d'une issue et uniquement dans ce cas-là, sortez du bâtiment

Si vous êtes à L'EXTERIEUR :

ELOIGNEZ-VOUS de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, lignes électriques...).

A défaut ABRITEZ-VOUS sous un porche.

Si vous êtes en VOITURE :

ARRETEZ-VOUS si possible à distance des constructions et des lignes électriques et NE DESCENDEZ PAS avant la fin de la secousse.

Attention il peut y avoir des répliques

**APRES le SEISME :**

COUPEZ l'eau, le gaz et l'électricité.

N'ALLUMEZ PAS de flamme.

NE FUMEZ PAS.

ELOIGNEZ-VOUS de tout ce qui peut s'effondrer.

EVITER de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication

En cas de fuite, OUVREZ les portes et PREVENEZ les autorités.

NE PRENEZ PAS l'ascenseur.

## Risque Tempête – vents violents

*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).*



**Mai 2010 route du Château**

### **Les effets d'une tempête :**

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

### **Les conséquences :**

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

### **Le risque :**

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

## **Ce que vous devez faire en cas de tempête**

### **DES AUJOURD'HUI**

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Météo France publie tous les jours une carte de vigilance avec quatre couleurs hiérarchisant la dangerosité du phénomène (si le département est en rouge le phénomène est dangereux et exceptionnel).

### **Si une tempête est annoncée :**

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques

## Risque de transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

La commune est traversée par 2 axes importants : les routes départementales RD 909 et RD 12, **sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses.**

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

### Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

### La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement

## Ce que vous devez faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses :

### DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### PENDANT L'ACCIDENT :

#### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

#### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Rappel des bons réflexes :

##### Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## Risque Nucléaire

Si un accident survenait à la centrale nucléaire du Bugey située dans le département de l'Ain, Thônes pourrait être affectée par la propagation d'un nuage radioactif.

En cas d'accident nucléaire grave, ce genre d'installations nucléaires est susceptible de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs ce qui provoque une contamination de l'air et de l'environnement.

### - **En cas d'alerte**

- Rentrer dans une habitation.
- Fermer portes et fenêtres.
- Obturer les systèmes de ventilation, de climatisation, la cheminée, etc. avec des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans l'habitation.
- Calfeutrer les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif.
- Ne pas envisager de se rendre à l'école, les enseignants s'occupent des enfants. De plus, sortir serait s'exposer inutilement.
- Ecouter la radio et mettre en application des consignes de sécurité transmises.
- Sauf indications contraires, il est possible de consommer l'eau du robinet (prévoir tout de même des bouteilles d'eau potable).
- S'il pleut, laisser à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable, etc.).

Sauf urgence, éviter de téléphoner pour ne pas encombrer le réseau : les secours en ont besoin. Il faut rester à l'écoute du message des autorités locales pour connaître la durée - de la mise à l'abri, les consignes pour la prise de comprimés d'iode et éventuellement l'évacuation des lieux.

### - **S'il est question d'évacuation :**

- Écouter la radio, les mesures à prendre et les informations seront transmises.
- Garder avec soi ses papiers d'identité, de l'eau, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et un peu d'argent.
- Couper le gaz, l'eau et l'électricité.

### - **Après**

- Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce intermédiaire, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements)
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés.

### L'iode :

La radioactivité en cas d'accident nucléaire se présente notamment sous forme d'iode radioactif. Cet iode a tendance à se fixer sur la thyroïde, ce qui augmente considérablement le risque de cancer de cette même glande. L'ingestion rapide de comprimés d'iode permet de diminuer ce risque : l'iode ingéré va se fixer sur la thyroïde et saturer ses récepteurs, ce qui empêchera le mauvais iode (radioactif) de se fixer.

Cet iode ne s'administre pas n'importe comment son efficacité est maximale 1 à 2 heures avant

l'arrivée de la pollution et s'étend sur 24 heures.

En général, une seule prise très ciblée est suffisante.

Les enfants et les femmes enceintes sont les plus vulnérables. Les populations soumises au risque sont averties par un signal et par la radio, à l'initiative des préfectures.

La distribution de l'iode au moment de l'accident sera organisée par la commune et les services de l'état.

En dehors de ces indications, prendre de l'iode en prévention et en l'absence de pollution avérée n'a aucun sens. Cela peut même provoquer une allergie ou des effets secondaires importants, notamment chez les personnes présentant déjà des troubles de la thyroïde : une hyperthyroïdie peut entraîner des troubles cardiaques graves



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## Risque sanitaire : pandémie virale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

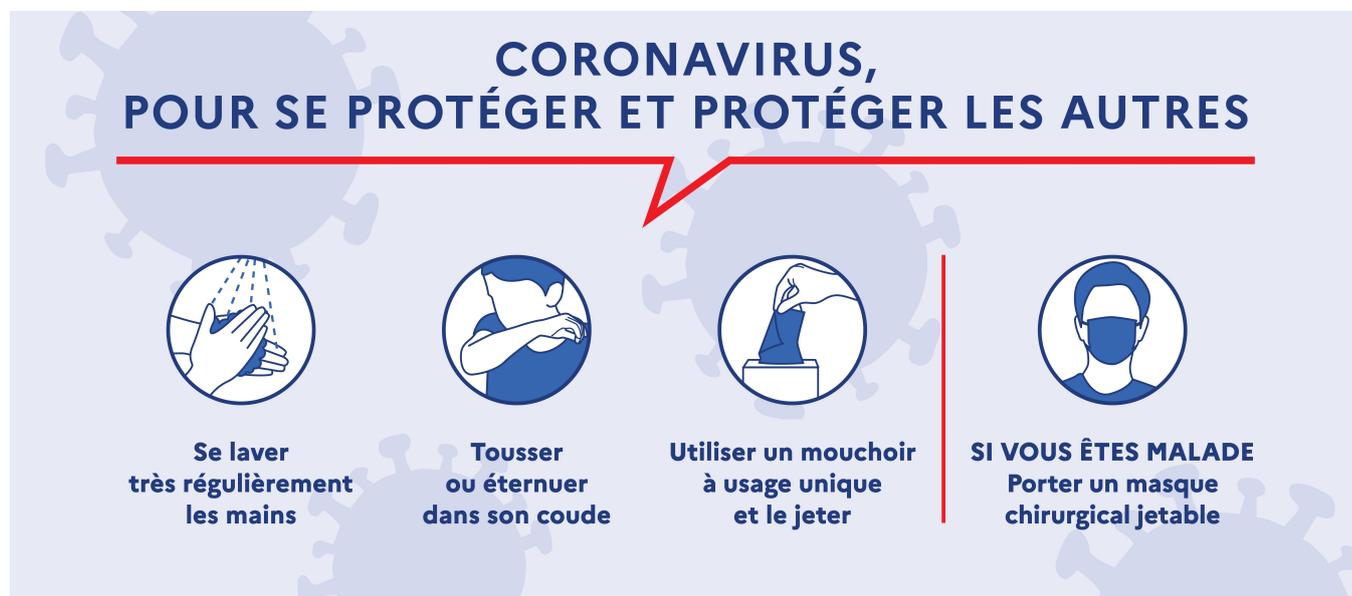
### Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

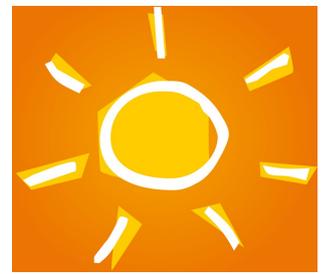
### Les mesures de prévention :

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Portez un masque lors de tout rassemblement
- Respecter la distance d'un mètre entre personne



# Risque sanitaire : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**CANICULE**

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

**Personne âgée**  
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.  
↓  
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

**Enfant et adulte**  
Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.  
↓  
Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



## es numéros utiles :

- **Mairie de THONES :** **04 50 02 91 72**
- **Préfecture de Haute-Savoie :**  
**04 50 33 60 00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**  
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **Régie d'électricité de Thônes** **04 50 32 17 17**
- **Conseil Départemental- CERD Thônes**  
**Centre routier** **04 50 33 23 95**
- **Météo France** (<http://meteofrance.com>) **3250**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://haute-savoie.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>